Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [1]

Artikel: Jura

Autor: A.-M.S.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-275490

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Questions sociales: concernant l'environnement, l'ONU a poussé depuis des années un cri d'alarme. L'Assemblée générale de l'ONU a créé le Haut Commissariat pour l'aide des réfugiés, l'OIT, l'OMS, le FAO, etc.

La Charte des droits de l'homme a été dès le début, une des préoccupations de l'ONU. En 1948, l'Assemblée générale adoptait la déclaration universelle des droits de l'homme. A côté de l'existence d'une commission des droits de l'homme, on a créé une sous-commission des droits de la femme. Ladite commission s'est occupée entre autres d'une convention sur la nationalité des femmes mariées, du recouvrement des pensions alimentaires lors de divorce. En 1975, il y eut l'année de la femme et actuellement est en cours la décennie de la femme. Même en Suisse, l'ONU exerce une influence: mentionnons la création d'une commission fédérale pour les questions féminines !

Tout cela ne représente que la «pointe de l'iceberg» de l'organisation des Nations Unies. Il ne faudrait pas omettre de citer tout le travail de recherche, d'enquêtes et de prospection qu'effectue l'ONU.

Malgré cela, cet organisme connaît aussi des faiblesses.

Pour la Suisse vaut-il la peine d'entrer à l'ONU ? Mme Bugnion formule comme suit les vraies questions : « La Suisse peut-elle rester indéfiniment en dehors de ce forum mondial » ? « La Suisse a-t-elle quelque chose à apporter à ce forum mondial » ? Elle conclut en ces termes : « Notre position de vouloir être à la fois en dedans et en dehors n'est plus comprise. Il faudra en prendre conscience ».

Le forum, animé par Mme Birve, montra l'intérêt réel des déléguées pour un tel sujet. Parmi les participants au forum, nommons entre autre : Mme Spreng, conseiller national, M. Ruffieux, professeur à l'Université et M. Stranner, journaliste de Berne.

M.-F. D.

Centre de liaison fribourgeoise: oui ou non à l'ASF ?

Lors de sa dernière assemblée générale, le Centre de liaison fribourgeoise des associations féminines s'était posé la question si oui ou non, il allait adhérer à l'Alliance des sociétés féminines suisses (ASF). Pour répondre à cette question, le Centre de liaison organisa, durant la deuxième quinzaine de novembre, une après-midi d'informations sur le thème: « Buts et réalisations de l'Alliance des sociétés féminines suisses ». Thème qui fut présenté et défendu par Mmes Jacqueline Berenstein-Wavre, présidente de l'ASF, et E. Wogelbacker-Stampa, présidente de la Commission d'information. Elles tentèrent d'expliquer mais aussi de convaincre, au cours d'un débat qui suivit, comment l'ASF entend se battre pour une meilleure reconnaissance des droits de la femme.

Il reste maintenant au Centre de liaison de Fribourg à prendre une décision. Relevons que Fribourg est le seul centre de liaison de la Suisse à ne pas faire partie de l'ASF. Il ne se pose pourtant pas de problèmes particuliers, si ce n'est la participation financière. Problème auquel, il sera aisé, espérons-le, de trouver une solution.

A. D.

Valais

Une candidature féminine au Conseil d'Etat

Le parti socialiste valaisan se veut résolument féministe et paraît, aux yeux d'observateurs dits « bourgeois », largement féminisé.

A sa tête, une femme : Madeleine Rouiller, énergique et résolue, qui mène tambour battant ses assemblées et ses troupes : ordre, discipline, pugnacité.

Au Conseil national, une femme : Gabrielle Nanchen. Vous la connaissez, ses interventions au Parlement, à la radio, à la télévision, ne s'oublient pas de sitôt.

Et, briguant la succession du Conseiller d'Etat démissionnaire, une femme : Françoise Vannay-Bressoud, de Torgon. Conseiller à l'exécutif de sa commune, Vouvry, et député du district de Monthey au Grand Conseil. Trente-trois ans, titulaire d'un brevet d'enseignement secondaire, mariée et mère de deux garçons de 6 et 4 ans.

Pour la deuxième fois, le PS valaisan joue sa dame à l'élection du Conseil d'Etat.

En 1977, Gabrielle Nanchen, la rose au poing, avait battu par deux fois le radical Arthur Bender. Elle ne put siéger en vertu d'une disposition constitutionnelle qui n'admet qu'un élu par région. Or, elle se présentait dans le fief d'Antoine Zufferey, PDC majoritaire.

En 1978, les amazones enlèveront-elles le bastion ?

Le PDC qui s'est abstenu de présenter un candidat à cette élection complémentaire, entend néanmoins, contrôler la situation pour assurer « la continuité dans le changement », c'est-à-dire : une présence radicale au Gouvernement.

Mais, Bernard Comby à qui la jeune garde radicale a donné l'investiture à la stupéfaction générale et au grand dam du candidat « officiel » qui, de longue date s'était posé en héritier légitime, était loin de rallier les suffrages de la majorité.

Un troisième larron, écrivain et peintre, opposant à l'autoroute, mais en quête d'une rampe de lancement, venait encore brouiller les cartes.

Les paris étaient ouverts.

Françoise, appuyée par un parti uni, structuré, bien implanté dans les régions urbaines du Haut et du Bas Valais, mais moins dans les campagnes, reçut officiellement les voix des sociaux indépendants et du Kritisches Oberwallis, et, dans le secret des urnes, celles de bien des femmes de tous les azimuts.

Elle remporta 22 354 voix, soit le 38, 71 % des suffrages exprimés, alors que le parti socialiste représente, aux dires de ses dirigeants, le 20 % de l'électorat.

Son heureux rival l'emporta avec 30 779 voix, le 53, 29 %.

Par sa courageuse campagne, Françoise Vannay-Bressoud a offert aux Valaisannes et aux Valaisans une alternative et a affirmé la volonté des socialistes et des femmes de participer au gouvernement.

Merci madame, d'avoir quelque peu « forcé le tempérament » d'une montagnarde, encline à la réserve et à la discrétion, mais assez forte et généreuse pour livrer un combat juste et nécessaire.

Françoise Bruttin

Jura

Elections des autorités

Le nouveau canton entrera en pleine souveraineté au début de l'année prochaine. Les élections au parlement et au gouvernement ont eu lieu à fin novembre dans les trois districts jurassiens qui formeront le nouveau canton. Elles furent âprement disputées pour 60 sièges au parlement et 5 au gouvernement (désigné définitivement après deux tours de scrutins).

Aucune femme ne siégera au gouvernement, aucune ne faisait acte de candidature. Quatre femmes sont élues au parlement, ce sont Mmes Valentine Friedli (PS), Liliane Charmillot (PDC), Claire von Allmen (PDC) et Madeline Koller (PCSI).

Fait nouveau, des députés-suppléants sont élus, qui remplaceront les députés en cas d'absence au sein du parlement. Ils sont au nombre de 27, dont 4 femmes. On note encore que les femmes ont fait de bons résultats parmi les « viennent-ensuite », que les députés-femmes sont élues sur les listes de la coalition du 23 juin c'est-à-dire sur les listes des partis qui ont suivi la ligne du Rassemblement jurassien.

Il en va de même pour le gouvernement composé de cinq ministres (c'est ainsi qu'on les appelle car le Jura ne veut plus d'une traduction de l'allemand qui nous donnait conseiller d'Etat) qui sont MM. François Lachat (PDC), Pierre Boillat (PDC), Jean-Pierre Beuret (PCSI), Roger Jardin (PRR), François Mertenat (PS). Le président du gouvernement jurassien a été désigné en la personne de M. François Lachat, ancien président de l'Assemblée constituante, tandis que le président du parlement est M. Roland Béguelin (PS), ancien vice-président de l'Assemblée constituante.

Le gouvernement de la République et du Canton du Jura est le plus jeune gouvernement d'Europe, nous dit-on, en tout cas de Suisse, avec un ministre de 31 ans, Jean-Pierre Beuret, agriculteur et ancien constituant.

Les autorités judiciaires ont été élues lors de la première assemblée du parlement. Quant aux fonctionnaires, ils seront désignés en décembre encore afin d'entrer au service du canton dès le 1er janvier 1979.

Répartition des 60 sièges au parlement : 21 démocrates-chrétiens, 14 libéraux-radicaux, 11 socialistes, 8 chrétiens-sociaux indépendants, 3 radicaux réformistes, 2 popistes, 1 à l'Union démocratique du centre.

Alors qu'une seule femme, Valentine Friedli, siégeait à l'Assemblée constituante forte de 50 membres, quatre sont au parlement. Un peu de déception dans les rangs féministes, certes, mais c'est un progrès !

A.-M. S.

Vaud

Nouvelle loi sur la protection de la jeunesse. — Le 1er janvier 1978 entrait en vigueur la nouvelle loi sur la filiation, ce qui obligeait les cantons à compléter ou modifier leur législation. La nouvelle loi vaudoise a été adoptée en novembre, par le Grand Conseil.